Conflit familial

Par blue

Pour expliquer rapidement la situation, nous sommes ma conjointe et moi en conflit avec mes parents depuis 6 ans.

Ils ont dit et fait énormément de choses inacceptables (un exemple : ma mère m'a utilisé pour atteindre ma femme le jour de son anniversaire). Bien évidemment nous avons essayé de leur dire les choses mais au lieu de reconnaître leurs tords, ils ont continué à se dédouaner.

Pour notre bien-être nous avons décidé de couper les ponts avec eux, pensant qu'ils allaient peut-être avoir une remise en question sauf qu'ils ont continué à nous envoyer des mails où ils chargent ma femme (même des spécialistes nous ont confirmé que l'on avait raison de s'éloigner de gens toxiques comme eux).

Sans compter qu'ils n'ont pas eu de scrupules à ne pas nous avoir remboursé certaines sommes d'argent (certes ils étaient légalement dans leurs droits mais pas très moral de faire cela surtout à leur propre fils).

Depuis, nous avons eu 4 enfants et évidemment ils ont cherché à reprendre contact comme si de rien était sans excuses. Voyant notre refus, ils ont contacté sans notre consentement un organisme pour faire une médiation familiale alors que nous venions d'avoir nos 2 filles à peine 3 mois avant. Nous avons été reçus sans eux pour leur expliquer notre point de vue des faits qui évidemment n'était pas la version que mes parents leur avaient fait car pour eux c'est ma femme la fautive.

Lorsque nous avons raconté les choses, la dame avait l'air choqué et d'ailleurs n'a pas cherché à nous convaincre de faire la médiation. Suite à cela évidemment, nous avons encore reçu des mails assassins.

Ils ont également demandé à notre assureur de nous demander notre accord pour l'ouverture d'un compte bloqué pour nos filles alors qu'elles ont déjà un livret chacune à notre banque. Évidemment nous avons refusé, car d'une nous ne voulons rien d'eux et la façon dont cela a été fait donne l'impression que nous pourrions utiliser l'argent donné à nos enfants alors que l'ironie du sort c'est eux qui se sont bien renseignés pour savoir quelle somme ils pouvaient nous rembourser sur ce que nous avions mis dans leur projet professionnel il y a plusieurs années.

De plus, depuis la naissance de nos enfants, ils leurs envoient pour leurs anniversaires et noël des colis avec des cadeaux vraiment ridicules (il y a plus cher de colis que de cadeaux à l'intérieur) alors que l'on sait qu'ils offrent des cadeaux, voyages, et même fait don de leur sci à mon frère qui a un enfant pour s'acheter une maison.

On leur a dit déjà plusieurs fois d'arrêter de nous envoyer des mails, des colis ou lettres que ce soit pour nous ou nos enfants. Sauf qu'ils continuent alors que soi-disant ils m'avaient répondu qu'ils respecteraient notre volonté à ne plus chercher aucun contact? nous ne savons plus quoi faire car visiblement ils n'ont pas l'air de comprendre et ça devient limite du harcèlement. Que nous conseillez vous de faire ? Une plainte pour harcèlement ? Une main courante ? Sachant que l'on ne veut pas non plus que cela puisse provoquer une demande de droit de visite ou autre. Nous voulons préserver nos enfants de ces personnes qui ont peu de scrupules et ont tout fait pour briser notre couple.

Merci d'avance pour vos conseils

Par Isadore

Bonjour,

Vos enfants ont le droit d'avoir des contacts avec leurs ascendants.

Vous pouvez refuser qu'ils continuent à vous envoyer des messages à vous personnellement mais vous ne pouvez pas leur interdire d'envoyer des cadeaux à vos enfants, cela ne leur cause aucun tort. De même il faudrait justifier en quoi les lettres des grands-parents causeraient du tort à vos enfants. Si vous ne voulez pas provoquer une demande de droit de visite il vaut mieux ne pas empêcher explicitement tout lien entre vos enfants et leurs grands-parents.

Indépendamment des torts de vos parents, ils semblent néanmoins porter un certain intérêt à vos enfants et ils ont tenté une médiation. Cela pourrait jouer en leur faveur en cas de procédure judiciaire.

N'est-il pas possible de rediriger tout simplement leurs courriels vers la corbeille et de flanquer directement les courriers à la poubelle ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos relations familiales ne relèvent pas du juridique et encore moins du pénal.
Changez d'adresse mail, ou envoyez leurs messages dans les spams, et n'en tenez plus compte.
Remettez les colis destinés à vos enfants, même si ce sont de faible valeur, c'est l'intention qui compte.
Et comparer avec les cousins n'amènera rien de bon, vos enfants risquent d'en construire une jalousie inutile.
Une plainte ne servira à rien et encore moins une main courante.
Si une demande de droit de visite survient, sachez que rien ne vous y obligera, et qu'un avocat sérieux saura aligner les bons arguments pour qu'il soit limité au minimum, puisque les relations sont tendues depuis longtemps.